



Commune de Val-de-Travers Communiqué de presse

Contacts :

M. Frédéric Mairy
Conseiller communal, chef du dicastère de l'économie,
des finances et de la cohésion sociale

☎ 032 886 43 99 📞 078 892 14 16

Fermeture de l'office postal de Travers : le Conseil communal prend acte avec regret de la recommandation de la PostCom

Saisie par le Conseil communal de Val-de-Travers en juillet dernier, la Commission fédérale de la poste PostCom vient de rendre sa recommandation quant à l'office postal de Travers. Elle estime que sa fermeture et son remplacement par une agence postale sont conformes aux dispositions légales. Selon PostCom, un « service universel postal de qualité » reste garanti dans la région concernée et il n'y a dès lors pas lieu de contester cette décision.

L'autorité de surveillance émet une seule réserve, relative au nombre de clients « manifestant le besoin de disposer d'une case postale à Travers ». Elle recommande à la Poste de se renseigner à ce sujet et de veiller de répondre à la demande.

Pour le reste, la PostCom rappelle que l'agence postale prévue au magasin Discount ABC proposera une amplitude horaire deux fois plus grande que celle de l'office postal actuel et que les prestations qui y seront offertes couvriront un large éventail. Elle rappelle également que selon l'ordonnance sur la poste, le Val-de-Travers doit compter « au moins un office de poste ». Il en comptera à l'avenir trois (Fleurier, Couvet et Les Verrières), auxquels s'ajoutent six agences postales (Noiraigue, Môtiers, Buttes, St-Sulpice, La Côte-aux-Fées et bientôt Travers) et deux services à domicile (Boveresse / Les Sagnettes et Les Bayards).



Par son recours, le Conseil communal de Val-de-Travers s'était fait le relais des quelque 1'800 personnes ayant signé la pétition lancée par un groupe de citoyens. Il prend aujourd'hui acte avec regret de cette décision, contre laquelle aucune opposition ne peut être formulée. Conformément aux dispositions légales, de nouveaux échanges entre la Poste et la Commune doivent désormais intervenir afin de permettre la création de l'agence à Travers. A ce titre, le Conseil communal remercie le Discount ABC de contribuer ainsi au maintien d'une desserte postale de qualité à Travers et par conséquent à l'attractivité du village.

Au-delà de cette perspective, le Conseil communal entend rester vigilant quant à l'évolution du service postal universel à Val-de-Travers. Il relève avec satisfaction que le Conseil fédéral a entendu les craintes grandissantes émanant de la population, ainsi que des autorités communales et cantonales quant à la restructuration du réseau postal. Un groupe de travail a ainsi été constitué en août dernier, composé de représentants de la Poste, de la Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique, de l'Union des villes suisses, de l'Association des Communes Suisses (dont Val-de-Travers fait partie), de l'Union suisse des arts et métiers et du Groupement suisse pour les régions de montagne. Un rapport est attendu d'ici le milieu de l'année prochaine.

Val-de-Travers, le 15 décembre 2017
LE CONSEIL COMMUNAL

